

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025 – 18h40

L'an 2025 et le 14 novembre à 18 heure 40 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de CHEVREAU KRISTELL, le Maire.

Présents : Mmes : CHEVREAU Kristell, FAYE Sigrid, SEVIN Pierrette, MM : GILLAIZEAU Manuel, SUBLEMONTIER Denis, THORAVAL Pascal

Excusés : HAIE Marie-José, pouvoir à FAYE Sigrid, SUBLEMONTIER Stéphanie, pouvoir à SUBLEMONTIER Denis, PATRON Ludovic, pouvoir à CHEVREAU Kristell

Date de la convocation : 07/11/2025

A été nommé secrétaire de séance : M. THORAVAL pascal

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Digny au SIDEPE du Val Saint Cyr
- Travaux de remise en conformité de l'électricité de bâtiments communaux
- Mise en location mensuelle du gîte pour relogement d'urgence
- Informations et questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Vu le procès-verbal du 15 septembre 2025,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du 15 septembre 2025

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2) Avis sur la demande d'adhésion de la commune de DIGNY au SIDEPE du Val SAINT CYR

Arrivée de Manuel GILLAIZEAU à 18h43

Vu la délibération du 23 septembre 2025 de la commune de Digny demandant son intégration au SIDEPE du Val Saint Cyr à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu la délibération du Comité syndical du SIDEPE Du Val Saint Cyr en date du 8 octobre 2025 acceptant l'adhésion de la commune de Digny à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant l'intérêt d'une adhésion cohérente pour le service public de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Digny au SIDEPE Du Val Saint Cyr à compter du 1^{er} janvier 2026.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3) Travaux de remise en conformité de l'électricité de bâtiments communaux

Trois devis demandés : Lebrun : 9807.60 euros

 Mordan : 3905.67 euros

 Luc chevreau : 6491.00 euros

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de l'entreprise LEBRUN.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4) Mise en location mensuelle du gîte pour relogement d'urgence

Madame le Maire rappelle l'incendie qui a eu lieu rue de la Floudière au cours duquel l'habitation d'une famille a été totalement détruite par les flammes. Cette dernière a besoin d'être relogée rapidement. Actuellement, la commune ne dispose pas de logement affecté à l'hébergement d'urgence mais le gîte communal peut être utilisé pour relogement en cas de sinistre.

Il est proposé de louer le gîte communal, actuellement vacant, à cette famille pour une durée indéterminée sous la forme d'un bail meublé conclu à titre exceptionnel et transitoire.
Le loyer proposé est de 1300 € (montant indemnisé par l'assurance). La caution demandée à l'état des lieux d'entrée est de 1300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition de loyer d'un montant de 1300 € et AUTORISE Madame le Maire à signer le bail correspondant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et questions diverses

- Voirie : il conviendra de réunir la commission voirie afin de faire un tour de la commune pour rendre compte des travaux à réaliser sur les routes départementales.
- Noël des enfants : prévu le 14 décembre 2025 à 15h. Les conseillers décident des critères pour prétendre aux cadeaux de Noël offerts à cette occasion (scolarisés dans la CDC des Forêts du Perche ou via une dérogation de la mairie ou avis de naissance adressé en mairie ou justificatif officiel de domiciliation sur la commune).
- Eglise : la commission bâtiments se réunira le 21 novembre 2025 à 16h30 afin de sélectionner les devis retenus pour les travaux de rénovation de la sacristie.

Fin de séance à 20 h

Le secrétaire de séance,

Pascal THORAVAL

Le Maire,

Kristell CHEVREAU

